

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Anglais I			
Code	ECHG1B01CLA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mathilde CUVELIER (mathilde.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objet d'acquérir et de développer la langue anglaise, parlée et écrite, dans les domaines relatifs à la vie quotidienne, touristique et dans le domaine hôtelier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- 2.6 Développer des partenariats avec les acteurs privés et publics

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de:

- communiquer en anglais de manière fluide, structurée et claire.
- identifier le vocabulaire adéquat au domaine d'études et appliquer les principes grammaticaux usuels.
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie quotidienne, touristique et dans le domaine hôtelier.
- exprimer et produire de manière claire et standard des informations relatives aux domaines d'études, par utilisation de vocabulaire et principes grammaticaux adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B01CLAA Approche touristique ENG I

72 h / 6 C

Contenu

- Vocabulaire : vie quotidienne, tourisme et gestion hôtelière

- Application de la grammaire : présent simple, présent continu, past simple, present perfect simple, past continuous, present perfect continuous, past perfect, temps du futur, conditionnel, conditionnel passé, temps actifs et passifs, verbes modaux, propositions relatives, gérondifs, infinitifs, ...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive, inductive, interactive, progressive et par situation-problème
- Jeux
- Interactions orales
- Compréhension à la lecture et compréhension à l'audition
- Expressions écrites
- Travail en autonomie
- Travail en groupe
- Travail régulier
- Participation en classe

L'étudiant sera acteur de sa formation en langue anglaise. Les objectifs à atteindre seront vérifiés tout au long de l'année avec bilan en fin d'année. Tout étudiant aura comme but le progrès et l'amélioration de son niveau individuel avec utilisation de stratégies adaptées à chacun. Il sera également amené à pratiquer l'auto-évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Charte d'engagement de l'étudiant pour les activités d'apprentissage en langues étrangères année académique 2022-2023
- Service d'Aide à la Réussite (SAR) langues : sur base du test d'évaluation réalisé en début d'année, l'étudiant est tenu de participer aux heures complémentaires de SAR qui font partie intégrante de l'UE. L'enseignant titulaire peut à tout moment de l'année inscrire un étudiant à ces heures complémentaires s'il l'estime nécessaire.
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Auto-évaluation
- Tests formatifs et certificatifs

Sources et références

Sheena Andromaque et Dominique Gautié, Méthode Express Anglais, Harrap's Editions
Wallangues

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Livres et manuels
- Sites internet
- Matériel audio
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'unité se compose comme suit:

- évaluations formatives et certificatives durant l'année ayant pour objectif de vérifier l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Elles permettront à l'étudiant de suivre son évolution individuelle et de remédier immédiatement aux lacunes en cas de non acquisition + exercices oraux

- TJ du Q1 (10%)
- examen écrit en janvier (20%)
- TJ du Q2 (10%)
- examen écrit (30%) et examen oral (30%) en juin, permettant aux étudiants de mettre en oeuvre les acquis de l'année = 70% de la note finale de juin
- examen écrit (60%) et examen oral (40%) en août/septembre = 100% de la note finale de septembre. Le TJ n'est plus pris en compte.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc	10	Évc	10		
Période d'évaluation	Eve	20	Exe + Exo	60	Exe + Exo	100

Évc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Les langues d'enseignement et d'évaluation sont l'anglais et le français. La méthode pédagogique mettra tout de même l'accent sur la langue anglaise. Lors des différentes activités d'apprentissage réalisées en classe, il est attendu des étudiants qu'ils interagissent un maximum dans la langue cible.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).